

# MAIRIE DE CHENERAILLES

Ce document succinct et non exhaustif est destiné à faciliter votre compréhension des tâches confiées aux Mairies, des particularités budgétaires, des différents partenaires, des Commissions municipales, des problématiques actuelles engageant l'avenir des communes en général, de la nôtre en particulier.

LES TACHES CONFIEES AUX MAIRIES (voir document en annexe)

## LES PARTICULARITES BUDGETAIRES

Le Budget est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année

- L'équilibre : il est en équilibre réel lorsque la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** sont respectivement votées en équilibre.

- Recettes des communes : 4 origines diverses – 1°les impôts locaux (taxes d'habitation, sur le foncier bâti, le foncier non bâti, la contribution foncière des entreprises, TPU reversement de la Com.Com. ) - 2 ° les dotations de l'Etat – 3 °les emprunts – 4 ° les recettes diverses ( locations, régies...)

- Dépenses des communes : 2 sections – de **fonctionnement** ( ce sont les dépenses de gestion courantes : entretien de voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux, l'achat de fournitures diverses, les charges de personnel, l'école , les subventions aux associations...en règle général les dépenses ayant un caractère répétitif ) – d'**investissement** ( les dépenses qui accroissent la valeur du patrimoine communal : achat de terrains, de bâtiments, nouvelles constructions, réparations à caractère exceptionnel, achat de gros matériel, remboursement des annuités d'emprunt ...)

## LES BUDGETS ANNEXES

Ils doivent être établis pour certains services locaux particuliers, l'assainissement par exemple. Ils ont pour objet d'établir le coût exact d'un service et déterminer ainsi le prix à acquitter par les utilisateurs.

Parmi ces budgets se trouve aussi celui du Centre Communal d'Action Sociale ( CCAS ) : ce dernier , propriétaire du Foyer Résidence de l'Eau Bonne, perçoit un location mensuelle.

## LE BUDGET PRIMITIF

Le Budget primitif est un état prévisionnel des dépenses et recettes à venir. Il doit être adopté avant le 31 Mars de l'année à laquelle il s'applique. Le Budget Supplémentaire intègre les résultats de l'exercice précédent – déficit ou excédent – mais les résultats sont intégrés au Budget Primitif.

## COMPTE ADMINISTRATIF/COMPTE DE GESTION

La vérification des prévisions avec la réalité des opérations réalisées s'opère au niveau du Compte Administratif. Il a pour effet d'arrêter les comptes de l'exercice

La vérification des prévisions avec la réalité des opérations réalisées s'effectue au travers du Compte Administratif. C'est au Maire qu'il appartient de le soumettre pour approbation au Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion est établi et présenté par le comptable-trésorier de la commune. Les écritures de ces deux types de comptes doivent correspondre.

## DIFFERENTES COMMISSIONS

Elles relèvent de la commune elle-même et d'organismes extérieurs à la commune.

- de la commune :

- Commission des Finances
- Commission des Travaux
- Commission des Ecoles, Affaires Culturelles et Sociales
- Conseil d'Ecole
- Office Municipal Socio-Culturel
- CA du Collège
- Centre Communal d'Action Sociale
- CA Crédit Agricole
- Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication
- Comité des Foires
- Comité National d'Action Sociale(CNAS)

- auxquelles s'ajoutent celles de la Com.Com.

- Communauté de Communes
- Commission Evaluation des transferts de Charges
- Commission des Sentiers de Randonnée
- SPANC(Assainissement Non Collectif)

- ainsi que des Commissions spécifiques suite à l'adhésion de la Collectivité auprès de ces structures.

- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable (SIAEP)
- Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)
- Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive, Culturelle, Sociale(SIVOSSCS)
- Syndicat Intercommunal de Construction, Aménagement, Gestion, Entretien des Centres de Secours de Chénérailles et Peyrat la Nonière (SICAGE)
- Syndicat Primaire d'Electrification de St Chabrais
- Comité National d'Action Sociale(CNAS)

Pour certaines de ces Commissions, il est désigné des membres titulaires et des membres suppléants, pour d'autres des membres titulaires seulement. Enfin, concernant la commune, des personnes, hors Conseil Municipal, sont nommées : Commission des Impôts, Commission des Travaux, Commission des Finances, Commission des Listes Electorales, Centre Communal d'Action Sociale.

## NOTRE ENVIRONNEMENT

### *- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES*

Elle est actuellement composée de 10 communes sur les onze que compte le Canton : Le Chauchet, Chénéraillles, Issoudun Letrieix, Lavaveix les Mines, Peyrat la Nonière, Puy Malsignat, St Chabrais, St Dizier Latour, St Médard la Rochette, St Pardoux les Cards. ( La commune de La Serre Bussière Vieille est rattachée à la Com. Com. D'Auzances / Bellegarde).

- 1- Président actuel : P.Morançais,
- 3 - Vice-Présidents : les Maires de Lavaveix les Mines, Chénéraillles et Issoudun Letrieix.
- 1 – Bureau composé de tous les Maires des Communes de la Com. Com.
- 1 – Conseil Communautaire ou les communes de moins de 600 habitants détiennent chacune 2 sièges, celles de plus de 600 habitants détenant elles 3 sièges.

Au niveau du personnel, la Com. Com. emploie 2 agents Administratifs au siège de la Com. Com. (Solange Picaud, Christelle Aumaître ), et 2 agents techniques ( Patrick Depeche, Didier Chevalier ) . Les agents techniques reçoivent un renfort chaque année pendant la période de point à temps (entretien des voiries communales).

La Com. Com. s'est donnée 6 compétences :

- aménagement de l'espace intercommunal
- développement économique
- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- entretien de la voirie
- développement touristique, culturel et social

Avec le concours de la Com. Com. ont été réalisés, sur Chénéraillles, les projets suivants : la construction du centre de regroupement du nouveau champ de foires, ( la propriété en a été transférée à la commune) ; la construction de l'atelier de mécanique / carrosserie St Alp Auto ; l'acquisition du cabinet médical de la Chapelle et l'installation – en collaboration avec la commune – d'Adelina Gheorghies ; l'acquisition de l'immeuble de l'ex-DDE au Pré Chazot. Un nouveau projet est en cours qui reste à confirmer.

### L'AVENIR DE LA COM.COM.

A ce jour, bien difficile de dire ce qu'il sera. Selon les éléments connus initialement un regroupement avec les Com. Com. de Chambon/Evaux et les Quatre Provinces, voir uniquement avec cette dernière semblait envisageable. Aux dernières nouvelles, alors que dans un premier temps un seuil de viabilité de la nouvelle Com.Com. était fixé à 8000 habitants, ce dernier a évolué pour atteindre 20000 habitants ! nul besoin de préciser qu'aucune des possibilités évoquées plus haut, n'entrerait dans ce cadre...

Il est fort à parier que, si le critère des 20000 habitants était maintenu, le regroupement pourrait aller au-delà de ces trois communautés de communes, voir se superposer à tout le territoire du Pays Combrailles en Marche qui regroupe 5 Com.Com.... Les termes du texte de loi sur la future Réforme Territoriale laissent en effet entendre que les nouvelles inter-communautés pourraient se substituer aux Conseils Généraux... ! Sauf que dans le même temps les réticences des Présidents de Conseils Généraux de Départements ruraux se font vives pour conserver cette représentation départementale : à voir donc l'évolution des choses dans le temps... Quelle que soit la solution retenue de toute façon, il est évident qu'un « travail préalable » devra être réalisé sur la situation de chaque future Com.Com. – nombre de personnels, compétences, santé financière, projets en cours ou à venir ... - et qu'il faudra aussi définir les compétences de la nouvelle structure, celles obligatoires, celles facultatives, celles restant aux communes, ou aux « nouvelles communes » puisqu'apparaît aussi ce nouvel acteur dans la vie locale ( sont en effet évoquées les possibilités offertes aux communes les plus petites de se regrouper dans une perspective de mutualisation des moyens et services... vaste programme s'il en est...) leur représentation au sein du futur Conseil Communautaire, etc... : vu comme ça, c'est comme si c'était fait !

#### LE PAYS COMBRAILLES EN MARCHE

Son territoire s'étend sur environ 70 communes , de Boussac à Dontreix. Son activité est axée sur l'élaboration des dossiers ouvrant droit aux subventions de l'Europe – Fonds LEADER notamment – mais touche aussi divers domaines économiques, culturels, et sociaux.

Par ailleurs, le Pays met aussi à la disposition des communes et Com.Com. entrant dans son périmètre son ingénierie pour les accompagner dans leurs projets : l'aménagement du bourg a fait l'objet d'un appui, tant en ce qui concerne l'animation du Comité de Pilotage du projet, que la recherche des financements accessibles ( Etat, Département, Région, 1% Paysage etc...).

Le dossier porté actuellement par le Pays touche à l'offre de soins sur son territoire : celui-ci est réparti en quatre zones distinctes , Nord, Sud, Est, Ouest . Plusieurs projets de création de Maisons de Santé Pluri professionnelles ( MSP) sont en gestation sur Boussac, pour la zone Nord, Chambon, Evaux pour la zone Est, Auzances pour la zone Sud : la première, initiée par les professionnels de santé locaux est bientôt opérationnelle ( une Association a même été créée , « Combrailles Réseau Santé », dont le Président est un médecin de Boussac, pour apporter un appui aux professionnels adhérents, en matière de formation, information ) les autres restent pour l'heure en cours d'étude. Dans notre zone, celle de l'Ouest, en l'absence de projet d'une MSP, un engagement des élus s'est traduit dans une Charte cosignée par la Com.Com. des Quatre Provinces, celle de Chénérailles, et les Maires des cinq communes accueillant au moins 1 médecin généraliste : Gouzon, Jarnages, Lavaveix, Peyrat, Chénérailles.

#### LES SERVICES DE L'ETAT

Au premier rang de ceux-ci, la Sous-Préfecture d'Aubusson – nous relevons en effet de l'arrondissement d'Aubusson - qui suit les activités du Conseil Municipal et en valide les décisions : toutes les délibérations lui sont transmises pour le contrôle de leur légalité.

La Sous-Préfecture remplit aussi un rôle de conseil auprès des Mairies dans tous domaines d'intervention de celles-ci.

C'est par son intermédiaire que sont étudiées puis transmises les demandes de subventions, Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) par exemple.

L'Etat, en direct avec les communes, procède au transfert des différentes dotations annuelles : Dotation Générale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation ...

#### LA REGION, LE DEPARTEMENT

Peu de contacts avec la Région si ce n'est épisodiquement pour les dossiers sur lesquels nous souhaiterions une participation financière.

Il n'en va pas de même avec le Département que nous rencontrons régulièrement :

- dès que nous devons envisager des travaux de voirie – les routes départementales sont de son ressort – les routes communales, que ce soit sur les conditions de ces travaux, la signalisation etc...

- pour la gestion du Foyer Logement, auquel il valide les budgets et prescrit les tarifs d'hébergements, repas etc...

- pour l'étude des dossiers d'aide sociale, d'APA ...

- pour l'attribution de subventions (l'aménagement du bourg par exemple)

#### LA COMMUNE

Elle est employeur de main d'œuvre salariée et propriétaire immobilier.

- Le personnel communal est employé sur 3 sites :

La Mairie, avec 2 collaboratrices, Mesdames B.ALANORE et CH.LEGRAND

Les ateliers municipaux, avec 5 salariés : Y.BLONDIN, R.BOIZARD, J.L. DERBOULLES, M. LISIECKI, CH. PENICAUD

L'Ecole Primaire, avec 6 salariés : M.CHATELARD, E.DEPECHE, CH.GAILLOT, M.N. LAVAUD, et G. LEFEVRE, S. MARTIN.

- Le parc immobilier :

Il est conséquent : Mairie, Eglise, bâtiments des haras ( 2 locataires), camping, immeuble St Barthélémy( 3locataires), deux immeubles Rue des Ecoles(3 locataires au total), immeuble ancienne Poste route de Peyrat (2 locataires dont le SICTOM – Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères – qui doit migrer à terme dans l'ex-DDE pour y rejoindre le service administratif de la Com.Com.

Immeuble Route de Gouzon ( 1 locataire), ateliers municipaux Rue de la Croix Marlière, ancien garage des pompiers Grand Rue, bibliothèque, bains douches (Syndicat d'Initiative), Ecole Primaire, immeuble Bontemps, garage église, Maison de la Culture, et indirectement le Foyer Résidence dont le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire. Sont à ajouter le bâtiment de rassemblement du nouveau champ de foires – réalisé par la Com.Com. puis transféré à la commune - et le bâtiment de la trésorerie Route d'Ahun ( 2 locataires dont la Maison d'Assistantes Maternelles).

Le logement situé au-dessus des bureaux de la trésorerie sera remis en location dès réalisation de travaux d'accès différenciés – pour raisons de sécurité - entre ce logement et la Trésorerie.

Un retour sur l'Ecole Primaire...

Immeuble construit en 1934/1935, il accueille aujourd'hui plus de 130 élèves, dont 50/52 en maternelle. Pour moitié l'effectif est constitué d'élèves d'autres communes ne disposant plus d'école sur leur territoire. Les effectifs sont répartis en 6 classes.

6 personnes composent l'équipe enseignante – Mmes Cotton, et Daudon ont la charge des 2 classes de maternelle, Mr et Mme Malaure, Mr Gourdon, Mme Bichon Morel (remplaçante de Mr Patin) se répartissent les autres classes. Fanny Cotton est la Directrice de l'établissement.

Si l'effectif d'élèves est actuellement satisfaisant, plusieurs points interrogent :

- sur le bâtiment proprement dit qui nécessite des travaux d'entretien réguliers du fait de son antériorité. A voir un rafraîchissement des façades, une remise en peinture des menuiseries extérieures, une reprise de l'étanchéité de la galerie surplombant le préau, ...
- toujours sur le bâtiment, sa mise en accessibilité (un diagnostic, suivi d'une estimation des travaux à réaliser fait état d'une prévision de dépenses de l'ordre de 150 000 euros). Nous sommes actuellement dans l'attente de directives fixant le calendrier de réalisation de ces travaux.
- sa destination et son adaptabilité avec la mise en place des rythmes scolaires et des activités périscolaires : les pièces du dernier niveau de l'établissement ont fait l'objet de travaux de réfection dans ces perspectives.

#### *LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE*

Autour de la moitié des élèves accueillis viennent de communes extérieures et font l'objet d'un ramassage scolaire relevant du Conseil Général. Toutes les communes d'origine de ces enfants, sous condition qu'elles ne possèdent pas d'école permettant leur accueil, versent une participation financière à la commune d'accueil. Cette participation, de 30 euros environ au début du mandat précédent approche à ce jour les 60 euros. Ce montant ne couvre pas, loin s'en faut, le coût réel de l'accueil dans notre établissement lequel s'établirait autour de 1000 euros/enfant s'il englobait consommation énergétique, consommables divers, transports cantine, piscine, fête de Noël, sorties de fin d'année ... (c'est le coût pratiqué par les collectivités – Com.Com. par exemple – quand le système éducatif relève de leur compétence).

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires occasionnera une révision de la contribution existante et motivera une réunion préalable à celle-ci, avec les maires des communes concernées.

La particularité de la cantine :

Ce service est rendu par le collège, sur signature d'une Convention de restauration. Les élèves de l'Ecole Primaire sont accompagnés jusqu'au collège par les personnels communaux qui aident à la prise des repas et à l'entretien des locaux après repas, les plus petits en bus. En 2013/2014, 85 enfants environ de l'Ecole Primaire bénéficiaient du service de la cantine.

La garderie :

Elle accueille les enfants dès 7h30 et après les cours de 16h30 à 18h30. Le tarif pratiqué est actuellement de 30 euros par élève et par trimestre.

Une remise à plat de ce tarif sera sans doute envisagée dans le cadre des modifications engendrées par la prise en compte des nouveaux rythmes scolaires. En 2013/2014, l'effectif maximum était de l'ordre de 45 élèves.

#### *LA MAISON DE LA CULTURE*

Celle-ci dont la construction remonte à 1996 est particulièrement utilisée : location à des tiers pour cérémonies, mise à disposition ou location par des associations, ou des organismes divers pour leurs manifestations ou leurs Assemblées Générales. Le montant des locations est modulé selon l'espace demandé, l'origine du demandeur (commune ou hors commune) le service attendu. A noter, pour les associations de la commune 1 mise à disposition gratuite par an pour leurs activités d'animation. Par ailleurs, 2 salles de réunion sont accessibles à l'entresol dont l'utilisation est gratuite. Une troisième est réservée aux permanences d'organismes à vocation sociale.

En l'état actuel, un rafraîchissement des locaux destinés à la location apparaît souhaitable, dont une partie pourrait être réalisée en régie.

#### *LE FOYER RESIDENCE*

Bien que propriété du Centre Communal d'Action Sociale on peut le considérer comme appartenant au patrimoine communal.

Construit et mis en service en 1984/1985 il est de type pavillonnaire comme la plupart des établissements réalisés à l'époque. Il est composé de 64 pavillons (56 logements sont destinés à des couples, 8 à des personnes seules) et sa capacité est de 80 résidents.

Le nombre d'occupants actuel se situe autour de 70 ce qui constitue le seuil limite d'équilibre pour la gestion de l'établissement. C'est « France-Loire », organisme similaire à un Office HLM, qui était depuis sa construction, le propriétaire de ce Foyer. A ce titre il percevait le montant de la location acquitté par le Foyer.

Le seuil d'équilibre évoqué plus haut se trouve fragilisé au fur et à mesure du temps car l'âge des personnes accueillies est de plus en plus élevé – moyenne d'âge autour de 85 ans – ce qui restreint d'autant la probabilité d'une présence prolongée du résident. Ce constat découle :

- du développement du maintien à domicile qui retarde l'entrée en institution pour personnes âgées, ou dont l'état de dépendance nécessite, d'emblée, une orientation vers des structures de type EHPAD,
- de la multiplication de ce type d'établissements « médicalisés » et des capacités d'accueil qu'ils offrent (dans un Bulletin Municipal paru au cours du dernier mandat il était recensé une offre d'hébergement de plus de 600 lits dans un rayon de 25/30 kms).
- de la fréquence des entrées/sorties (en 2012 ont été enregistrées 16 sorties pour 12 entrées) qui impacte de façon permanente les ressources/dépenses de l'établissement.

En 2006/2007, anticipant les difficultés qui étaient perceptibles au niveau du nombre de résidents accueillis, l'adjonction d'un Foyer Socio-éducatif était décidée. D'une capacité maximum de 30 ressortissants il faisait l'objet d'une Convention de partenariat avec l'hôpital de St Vaury, de l'affectation de personnels dédiés – un éducateur, un AMP, un agent d'entretien – et d'un budget correspondant.

Actuellement, le seuil maximum des 30 ressortissants est atteint.

En complément à son offre d'hébergement, le Foyer Résidence développe un service de portage de repas à domicile. Le nombre de repas distribué est fluctuant (environ 60 actuellement) et les demandeurs sont pour partie des habitants du bourg, la partie la plus faible, et pour partie des habitants de communes environnantes. Les communes dont les ressortissants utilisent ce service, acquittent une participation en fonction du nombre de leurs habitants. La distribution des repas se fait au quotidien, en « liaison chaude ». La dispersion des personnes destinataires, les temps de conduite, les dépenses de personnel, l'entretien des véhicules, pourraient amener, dans l'avenir, à reconsidérer le système actuel. La mise en place d'un service mixte – liaison chaude pour une partie de la semaine, liaison froide pour le week-end – pourrait être envisagée, sous réserve, bien sûr d'une incidence significative sur le coût du service.

S'agissant du personnel employé, 40 personnes en constituent l'effectif, pour environ un équivalent de 20 emplois temps plein. Le personnel se répartit en personnel de service, personnel de cuisine, personnel de soins, personnel du Foyer Socio-éducatif, personnel administratif. Le Foyer Résidence est le principal employeur de la commune.

#### *LE CCAS PROPRIETAIRE DU FOYER*

Ce dernier a procédé à l'achat du Foyer en 2007, pour un coût de 1 million d'euros. Suite à cet achat il a été décidé, ainsi que précisé plus haut, la construction d'une nouvelle cuisine : les services sanitaires avaient tiré la sonnette d'alarme sur son état dès 1993 menaçant même d'en interrompre l'activité...

Cette construction sera réalisée d'ici fin 2014, pour un montant d'environ 500 000 euros. Un emprunt sera souscrit pour faire face à cette dépense. D'autres travaux sont à envisager : changement de menuiseries extérieures, cabines de douches voir travaux d'isolation thermique, dé moussage des couvertures...

En qualité de propriétaire, le CCAS perçoit le montant des loyers versés par le Foyer Résidence : 16 000 euros par mois. Le remboursement mensuel, suite à l'emprunt souscrit pour l'acquisition, s'élève à 8000 euros. Un second emprunt devra être souscrit pour la réalisation de la nouvelle cuisine dont le montant et la durée restent à définir. Son montant est fixé à 50 000 euros pour partie et un prêt relais de 77 000 euros est sollicité pour la TVA .

#### *LE CCAS ET LE FOYER RESIDENCE*

Il faut savoir que chacun des deux a son propre budget ainsi que son propre compte administratif.

Pour résumer, le CCAS est propriétaire de l'établissement, perçoit une location mensuelle, assume les « gros » travaux d'entretien lui incombant, le Foyer assumant pour sa part les travaux courants d'entretien de l'espace confié, les investissements d'équipement nécessaires à l'exercice de son activité : il investira par exemple près de 100 000 euros pour l'équipement de la cuisine en cours de réalisation. Mais le CCAS exerce aussi un rôle de superviseur dans la « vie » du Foyer à l'occasion de réunions régulières et d'autant plus du fait de la fragilité constatée quant à l'équilibre de sa gestion...

#### *DANS L'AVENIR ...*

Celui-ci sera lié notamment à :



- la définition du périmètre de la future Com.Com.
- la perte du « label » Chef lieu de Canton évoquée dans la réforme territoriale
- la réforme territoriale, elle même
- le maintien ou non des Conseils Généraux et de leurs compétences
- le devenir de l'option offerte de fusion des communes les plus petites
- la réalisation du contournement du bourg et son incidence
- toutes les autres modifications à venir et toutes celles que nos énarques ne manqueront pas d'inventer...

#### POUR CONCLURE

Ce document, bien qu'incomplet devrait malgré tout vous permettre d'appréhender un peu mieux les particularités d'une (de notre) commune, ce que recouvre la fonction d'élu, les enjeux divers et variés se profilant à court ou moyen terme.

Je reste, bien sûr, à votre disposition pour approfondir si besoin, tel ou tel point du contenu de ce document.

EN ATTENDANT : BONNE LECTURE !!

UN PETIT MEMENTO DE L'ELU  
CHENERAILLAIS